



Demande d'occupation : mode d'emploi

ACTUALITÉ

DÉMARCHES LOGEMENT

Mercredi 30 décembre 2020

Demande d'occupation : mode d'emploi

Vous emménagez prochainement sur notre belle ville de Vélizy-Villacoublay ? Besoin de résERVER un emplacement de stationnement pour votre camion sur la voie publique et de décharger votre mobilier en toute sécurité ? Voici la procédure à suivre, ainsi que toutes les démarches administratives à ne pas oublier pour une installation réussie.



Pour résERVER un emplacement de stationnement

- Contactez le service urbanisme de la mairie via l'adresse urbanisme@velizy-villacoublay.fr ou par téléphone au 01 34 58 50 00 en détaillant votre demande : jour d'arrivée, heure, adresse.
- Votre demande par courrier ou par mail doit être effectuée au minimum **15 jours au préalable**, afin que la mairie puisse délivrer une autorisation vous servant l'emplacement.
- Vous recevrez ensuite une autorisation signée (pensez à l'afficher sur le pare-brise de votre véhicule) ainsi que des balises de signalisation à disposer sur le trottoir.

Attention, la mairie ne peut autoriser un stationnement sur une voie pompier ou une place réservée aux personnes à mobilité réduite.

Avant le démontage

Administrations

- Je préviens les diverses administrations et organismes de mon changement d'adresse.
- Je peux le déclarer, par [internet](#) et en une seule opération, à plusieurs organismes (CPAM, impôts, EDF, Pôle emploi, CAF, ...)
- Je souscris à la réexpédition de mon courrier et au changement d'adresse auprès de La Poste.

Gaz, électricité, téléphone, internet ...

- Je résilie mes contrats de fourniture d'énergie et souscrit un nouveau contrat.
- Si mon nouveau logement n'est pas raccordé au réseau d'électricité (ou de gaz), je demande son raccordement plusieurs semaines à l'avance.
- J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements, passés ou à venir : service des eaux, opérateurs de téléphonie, télévision, internet ...

Après le démontage

Citoyenneté

- Je dois m'inscrire sur les listes électorales auprès de la mairie ou en [ligne](#), au plus tard le 6^{me} vendredi précédent le 1^{er} tour du scrutin.

- Si j'ai entre 16 et 25 ans, je dois prévenir le centre du service national de Versailles par mail à l'adresse suivante : dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intradef.gouv.fr.
- Je n'ai pas besoin de demander la modification de l'adresse qui figure sur ma carte nationale d'identité et mon passeport.
- Je relève les compteurs de mon ancien et de mon nouveau logement. Je transmets les références aux fournisseurs concernés.
- Véhicule : je dois faire inscrire ma nouvelle adresse sur le certificat d'immatriculation en ligne.

Retrouvez toutes les informations en [ligne](#).